

N° 181

SENAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1983.

RAPPORT⁽¹⁾

FAIT

au nom de la commission mixte paritaire (2), chargée de proposer un texte sur le projet de loi définissant les moyens d'exécution du 9^e Plan de développement économique, social et culturel (deuxième loi de Plan).

Par M. Bernard BARBIER,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Dominique Taddei, député, sous le numéro 1953.

(2) Cette Commission est composée de : MM. Paul Chomat, député, président ; Michel Chauty, sénateur, vice-président ; Dominique Taddei, député ; Bernard Barbier sénateur, rapporteurs.

Membres titulaires : MM. Jean Nattiez, Michel Barnier, Philippe Bassinet, Didier Chouat, Adrien Zeller, députés ; MM. Raymond Dumont, Jean-Pierre Fourcade, Adrien Gouteyron, Maurice Janetti, Maurice Lombard, sénateurs.

Membres suppléants : M. Albert Chaubard, Mme Marie-France Lecuir, MM. Jean-Paul Planchou, Hervé Vouillot, Daniel Goulet, Pascal Clément, Dominique Frelaut, députés ; MM. Georges Mouly, Auguste Chupin, Richard Pouille, Jacques Valade, Roger Rinchet, Mme Monique Midy, M. Jacques Moutet, sénateurs.

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1^{re} lecture : 1769, 1833, 1824, 1834 et in-8° 477.

2^e lecture : 1948.

Sénat : 1^{re} lecture : 88, 137, 138, 144, 145 et in-8° 71 (1983-1984).

Plan. — Armement • Commerce extérieur • Communication • Décentralisation • Education • Emploi • Energie • Epargne • Famille • Industrie • Jeunes • Justice • Ordre public • Programmes prioritaires d'exécution • Recherche scientifique et technique • Santé publique • Urbanisme.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par lettre en date du 21 décembre 1983, M. le Premier ministre a fait connaître à M. le Président du Sénat et à M. le Président de l'Assemblée nationale que, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi définissant les moyens d'exécution du 9^e Plan de développement économique, social et culturel (deuxième loi de Plan).

L'Assemblée nationale et le Sénat ont désigné :

Membres titulaires :

— *Pour l'Assemblée nationale :* MM. Jean Natiez, Dominique Taddei, Michel Barnier, Philippe Bassinet, Paul Chomat, Didier Chouat, Adrien Zeller.

— *Pour le Sénat :* MM. Michel Chauty, Bernard Barbier, Raymond Dumont, Jean-Pierre Fourcade, Adrien Gouteyron, Maurice Janetti, Maurice Lombard.

Membres suppléants :

— *Pour l'Assemblée nationale :* MM. Albert Chaubard, Mme Marie-France Lecuir, MM. Jean-Paul Planchou, Hervé Vouillot, Daniel Goulet, Pascal Clément, Dominique Frelaut.

— *Pour le Sénat :* MM. Georges Mouly, Auguste Chupin, Richard Pouille, Jacques Valade, Roger Rinchet, Mme Monique Midy, M. Jacques Moutet.

La commission s'est réunie le 22 décembre 1983 au Palais-Bourbon.

Elle a désigné M. Paul Chomat en qualité de président et M. Michel Chauty en qualité de vice-président.

MM. Dominique Taddei et Bernard Barbier ont été nommés rapporteurs, respectivement pour l'Assemblée nationale et le Sénat.

Le Sénat n'ayant pas adopté en première lecture le projet de loi définissant les moyens d'exécution du 9^e Plan de développement économique, social et culturel (deuxième loi de Plan), les trois articles

le composant restaient en discussion. Conformément à l'article 45 de la Constitution, les travaux de la commission ont porté sur ces articles.

••

Après avoir procédé à l'examen de ces dispositions, la commission mixte paritaire a constaté, compte tenu des positions de principe adoptées par l'une et l'autre Assemblée, qu'aucun texte ne pouvait recueillir l'agrément de la majorité de ses membres et ne pouvait donc être proposé aux deux Assemblées.